Image not found or type unknown

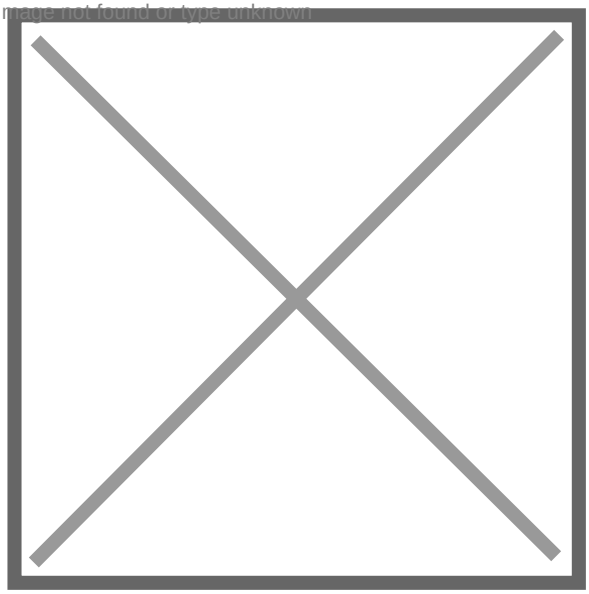

Un patron peut-il questionner medecin du santé salarié ?

Par **VALOU**, le **24/02/2010** à **16:08**

Bonjour,
ma responsable administrative a t-elle le droit de téléphoner a mon medecin généraliste pour la questionner sur mon état de santé. Je précise que je ne suis pas en arrêt maladie, je suis assistante (cf contrat travail) et souffre de lombalgie et sciatique que je gère parfaitement en suivants divers traitements et ne suis donc pas en position de faiblesse à ce poste. Toutefois, pour faire des économies, ma direction demande a ses assistantes de se transformer plusieurs fois par mois en hotesse de salle de réunions (10 salles à pourvoir en boissons, café, vaisselles, ménage etc...) à savoir porter que du lourd en ce qui me concerne plateaux avec verres et cannettes, déplacer de lourds fauteuils monter et descendre sans cesse des escaliers pour aller cherche les clients et es installer en salle (interdiction de prendre ascenseur).....ce médecin généraliste m'a donc fait un certificat attestant que je ne pouvais porter de lourdes charges.
Ma direction a pris connaissance de ce certificat lundi dernier et m'a certifié que cela suffisait à ne pas m'obliger à cette fonction d'hotesse de salle (qui n'apparait pas dans mon contrat de travail de toute façon)
Aujourd'hui mon médecin traitant me téléphone pour me signaler que la responsable administrative à mon travail rattachée donc à la direction a cherché à la joindre pour la questionner sur mon état de santé.
Est-ce légal qu'une supérieure hiérarchique questionne le médecin traitant d'un salarié sans lui demander son autorisation pour vérifier état de santé (salarié en poste et non en arrêt travail) - mais s'interroge sur mes capacités à porter des charges) ? y a t-il protection secret médical
EST CE LEGAL TOUT CA ??? Merci d'avance de me réponse...c'est urgent

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés